Je passe au point suivant. Le ministre de la Justice nous a accusé de laisser entendre qu'il faudrait surveiller les allées et venues de la police constamment. C'est absolument faux. Je ne prétends pas que le ministre a menti, mais c'est faux. Si j'avais dit qu'il avait délibérément essayé de mentir à la Chambre, je

n'aurais pris la parole que pour me rétracter.

Je passe maintenant à la deuxième déclaration selon laquelle il n'y aurait qu'un simple complot. Monsieur l'Orateur, si vous êtes persuadé que le caucus libéral n'a jamais ourdi de complot contre notre bon vieux parti depuis le début de la Confédération, je ne suis pas Eldon Woolliams de Calgary-Nord. Les libéraux en ont ourdi autant et encore. Je ne parle pas de complots criminels ni d'autres complots illégaux, mais de complots ordinaires, d'un type courant. Les libéraux ont souvent recours aux complots.

M. Fraser: En fait, ils en laissent la trace derrière eux.

M. Woolliams: Je suis certain que s'ils cachaient un microphone dans la salle du caucus de mon parti, ils entendraient parler de complots de temps à autre. Nous ne complotons peut-être pas aussi bien qu'eux, monsieur l'Orateur, mais nous complotons. Je vous le dis franchement.

Passons maintenant à la cinquième objection. C'était au moment où le bruit est devenu si infernal à la Chambre qu'on ne s'entendait plus penser, encore moins parler. Il s'agit du député de Restigouche. J'ignore ce qui lui est arrivé, monsieur l'Orateur, ou ce qu'il a mangé au dîner, s'il y avait trop de moutarde sur son bifteck; quoi qu'il en soit, il avait la digestion difficile, c'est le moins qu'on puisse dire. Il s'est mis à hurler lorsque j'ai dit que le ministre n'avait pu mériter une ovation de son auditoire pour avoir dit la vérité, mais que tout ce qu'il y avait gagné avait été de recevoir une tarte en plein visage.

Peut-être ai-je dit cela sur un ton quelque peu facétieux, monsieur l'Orateur. En revenant de Calgary en avion, j'ai trouvé plutôt drôle de voir le ministre de la Justice se débarbouiller le visage de toute cette crème. On ne pouvait que trouver cela drôle, monsieur l'Orateur. Je m'entends très bien avec le ministre de la Justice et il serait le premier à l'avouer. Je n'avais pas l'intention d'être méchant, déplaisant ni cynique; je voulais simplement partager la plaisanterie avec lui.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, le député a eu l'occasion de le faire bien des fois hier soir, et ça m'a tout l'air qu'il la saisit encore une fois. J'interviens ici tout simplement pour signaler que les deux députés ont eu l'occasion de soulever la question. Il me semble que nous devrions respecter rigoureusement le principe général en cause, et dont s'inspirait la décision que j'ai rendue au début de la semaine, soit que les députés d'un côté de la Chambre ne peuvent accuser d'illégalité ou d'infraction des députés de l'autre côté. C'est, je crois, conforme au principe sur lequel ma décision se fondait.

L'expression mentionnée par le ministre de la Justice peut, je suppose, dans certains contextes, avoir cet effet, mais c'est une possibilité que je ne veux pas écarter une fois pour toutes. D'autre part, le député a déjà parlé de culpabilité, de camouflage et de déclarations peut-être fausses, mais ces mots ne me semblent pas sous-entendre des illégalités dans le contexte où ils ont été employés.

Privilège-M. Crosbie

L'autre point sur lequel j'hésite, c'est le mot «chantage» relevé par le ministre, mot qui, au mieux, est un terme d'argot qu'on ne peut tirer des anales du Code criminel. Dans le contexte des propos du député de Calgary-Nord, je ne vois pas d'allégation directe d'illégalité. D'autre part, je demanderais à tous les députés d'être vigilants, de veiller à s'interdire aussi rigoureusement que toujours d'insinuer que des collègues ont commis des illégalités.

A mon avis, cette question a été discutée à fond d'un côté comme de l'autre. Les députés ont eu la chance de participer au débat, et nous devrions, je crois, passer à un autre sujet.

M. CROSBIE-LES PROPOS DE M. M. DIONNE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne veux pas retarder les travaux, Votre Honneur, mais je tiens à signaler une chose survenue hier soir, comme en fait foi le hansard à la page 914, et qui a trait à certaines observations faites par le député de Northumberland-Miramichi. Je cite:

Nous avons entendu l'opposition dire à plusieurs reprises aujourd'hui qu'elle n'a aucunement voulu condamner la GRC. Elle prétend appuyer cette même GRC. Tenons-nous en aux faits tels qu'ils sont rapportés. Voyons le discours fait le 31 octobre dernier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je vais vous citer ce qu'il a déclaré à la page 496 du hansard:

... je dis qu'on doit la mater, la mettre au pas.

Cela ne constitue pas une condamnation de la GRC d'après ces gens-là. Ils vont devoir trouver un apologiste expérimenté pour essayer de faire disparaître cette déclaration.

C'est une interprétation erronée de ce que j'ai dit le 31 octobre, monsieur l'Orateur. Je renvoie Votre Honneur au compte rendu de ce jour-là. Comme l'atteste le hansard à la page 496, j'ai dit ceci et comparez-la avec la citation précédente:

Je n'ai pas le culte de la GRC et si certains de ses membres parcourent le Canada commettant des actes illégaux, ce dont nous avons eu des preuves dans trois ou quatre cas, alors je dis qu'on doit la mater.

Cette citation délibérément tronquée de l'honorable représentant est une interprétation tout à fait fausse de ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler à Votre Honneur qu'à la page 133 de la 4° édition de Beauchesne, il est dit vers le milieu de la page que la fausse interprétation des paroles d'un autre est antiparlementaire. Or, c'est une fausse interprétation de mes paroles. Le député n'a cité qu'une phrase seulement et il y a une grande différence entre les deux déclarations l'une étant «Je dis qu'on doit la mater» et l'autre:

Je n'ai pas le culte de la GRC et si certains de ses membres parcourent le Canada commettant des actes illégaux ce dont nous avons eu des preuves dans trois ou quatre cas, alors je dis qu'on doit la mater.

Je ne crois pas qu'un député devrait être autorisé à tronquer les paroles d'un autre député et à en déformer le sens. Je soutiens que c'est une atteinte au privilège de ce député et je voudrais que le député de Northumberland-Miramichi retire les mots cités ou les rétablisse dans leur contexte.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Comme entrée en matière, monsieur l'Orateur, je dirai, adaptant une citation de Shakespeare à mon propos: «Il fait trop de serments, me semble-t-il».